GRAND QUARTIER GÉNÉRAL
Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1811 054

Le 26 juillet 2019

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1), concernant le registre des armes létales et non létales utilisées par les agents de la Sûreté du Québec dans le cadre de leur service.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 novembre 2018, qui visait à obtenir les renseignements cités en rubrique.

En réponse à votre demande, nous tenons à vous informer que la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) est la détentrice du seul registre d'armes à feu disponible. Nous ne pouvons donc pas vous transmettre ce document en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

Pour obtenir une copie de ce document, nous vous invitons à faire votre demande d'accès au Programme canadien des armes à feu, sur le site Internet de la GRC, à l'adresse suivante :

http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/presenter-demande-vertu-loi-lacces-a-linformation

Par contre, dans l'objectif de répondre à votre besoin d'information, voici un sommaire des armes actuellement détenues par la Sûreté du Québec, dans le cadre des opérations policières :

- 6 598 armes à feu létales en fonction;
- 438 armes enregistrées ''non létales''.

Veuillez noter que les bâtons télescopiques et les bonbonnes de poivre de Cayenne n'ont pas été inclus dans le sommaire des armes non létales puisque nos systèmes informatiques ne nous permettent pas de faire les extractions nécessaires.

Vous trouverez ci-joint une copie des articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Hamid Feddag
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels